

RENTRÉE SCOLAIRE 2018-2019 LES COLLÈGES DE LA CHARENTE-MARITIME : UNE PRIORITÉ DU DÉPARTEMENT

VISITE ET DÉJEUNER EN PRÉSENCE DE LA PRESSE

LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018

Collège Fernand Garandeau – La Tremblade

Collège Émile Zola - Royan



À PROPOS DES COLLÈGES
Fernand Garandeau de La Tremblade
Émile Zola de Royan

COLLÈGE "FERNAND GARANDEAU" – LA TREMBLADE



Effectif : 482 prévus à la rentrée,

Principale : Madame Corinne Salvatierra

Dotation globale de fonctionnement : 93 197€

Situation du personnel : 8 agents

Demi-pensionnaires : 446 (nombre de repas servis par jour 465).

L'établissement participe au programme "Produits bio".

Conseil départemental des Jeunes : La mandature actuelle s'est achevée à la fin de l'année scolaire 2017-2018. Un nouveau Conseil départemental des Jeunes sera nommé lors du 1^{er} trimestre scolaire 2018-2019.

L'établissement compte :

- Une Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)
- Deux Unités Localisées pour l'Insertion Scolaire (ULIS)

Actualités

- Les travaux de restructuration du service de restauration sont lancés pour une livraison des locaux prévue au printemps 2019. Une cuisine provisoire est installée dans l'ancien atelier de maintenance afin d'assurer la restauration scolaire.
- Le titulaire du poste de second de cuisine, qui prendra ses fonctions au 1^{er} septembre, a été apprenti au collège de Courçon durant 3 ans puis agent temporaire dans plusieurs collèges.

COLLÈGE "ÉMILE ZOLA" – ROYAN



Effectif : 643 prévus à la rentrée,

Principale : Madame Dominique Baffaleuf

Dotation globale de fonctionnement : 108 628€

Situation du personnel : 13 agents

Demi-pensionnaires : 583 (nombre de repas servis par jour 610).

L'établissement participe au programme "Produits bio".

Conseil départemental des Jeunes : La mandature actuelle s'est achevée à la fin de l'année scolaire 2017-2018. Un nouveau Conseil départemental des Jeunes sera nommé lors du 1^{er} trimestre scolaire 2018-2019.

L'établissement compte :

- Une Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)
- Deux Unités Localisées pour l'Insertion Scolaire (ULIS)

Actualités

Après la livraison de 213 tablettes en 2017 pour les élèves du niveau cinquième, les efforts de modernisation des outils scolaires menés par le Département se traduisent par l'acquisition de mobilier moderne, dynamique et modulable. Une classe a été équipée de mobilier innovant afin d'expérimenter les équipements, les nouveaux espaces de travail et les usages dans les classes du XXI^{ème} siècle.

SITUATION DES COLLÈGES À LA RENTRÉE 2018-2019

51 collèges publics dont 2 avec internat ("*Pierre Loti*" à Rochefort et "*René Caillié*" à Saintes) et 3 implantés dans une cité scolaire ("*Émile Combes*" à Pons, "*Georges Texier*" à Saint-Jean d'Angély et "*Hélène de Fonsèque*" à Surgères).

358 579 m² de surfaces bâties.

25 687 élèves sont attendus à la rentrée 2018, selon les prévisions des Services académiques, dont 397 en classe d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) et 794 en Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adaptées (SEGPA).

Plus de 80% sont demi-pensionnaires. Ce taux atteint 90% en zone rurale (rentrée 2017).

Les dotations financières pour le fonctionnement de ces collèges s'élèvent à 5 401 693 € en 2018.

- 349 collégiens de plus en septembre 2018 par rapport à 2017 (25 338).
- Le nombre d'élèves accueillis en ULIS augmente par rapport à l'année dernière. 397 élèves accueillis dans 28 collèges (384 en 2017) : ces classes spécifiques ont été créées par l'Éducation Nationale depuis 1997 afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves en situation de handicap (96 en 1997).
- Le nombre de SEGPA présentes dans 9 collèges reste identique à celui de 2017.
- Dispositif Classe Relais : l'objectif est d'accueillir une dizaine de collégiens d'un secteur donné concernés par une procédure judiciaire. Il s'agit de leur donner une dernière chance au sein d'un centre éducatif fermé. Deux collèges sont concernés : "Samuel Dumenieu" à Montendre (depuis 2015) et "Jean Guiton" (depuis 1999).

Le personnel territorial dans les collèges

- 483 emplois permanents

Promotion de l'apprentissage dans les collèges

13 apprentis sur les métiers de restauration et de maintenance des bâtiments/espaces verts sont présents à la rentrée : 8 en restauration scolaire, 5 en maintenance des bâtiments.

Depuis septembre 2011, 44 apprentis ont été accueillis dans 27 collèges.

INVESTISSEMENT POUR LES COLLÈGES : 12 813 000 €



- Construction, extension, restructuration : **3 300 000 €.**
- Grosses réparations (dont l'évolution des installations de pré-câblage dans les collèges) : **5 233 000 €.**
- Amélioration énergétique du bâti : **1 000 000 €** avec comme objectifs : le renforcement de l'isolation des bâtiments par l'extérieur, la suppression progressive de l'énergie fioul ou propane, le développement des chaufferies notamment en partenariat avec d'autres collectivités.
- Équipement en matériel et mobilier : **900 000 €.**
- Équipement en matériel informatique et audiovisuel : **2 440 000 €.**

OPÉRATIONS EN COURS

Collège "Les Vieilles Vignes" à Cozes : 2 300 000 €

Construction d'un bâtiment R+1 de 1 500 m² et d'une extension/restructuration de la demi-pension.

Installation de panneaux photovoltaïques.

Début des travaux : Août 2017

Livraison du nouveau bâtiment : rentrée 2018 et achèvement complet aux vacances de la Toussaint 2018.

Collège "Hélène de Fonsèque" à Surgères : 2 400 000 €

Construction d'un bâtiment R+1 de 1 300 m². Installation de brise-soleils photovoltaïques en façade.

Début des travaux : Octobre 2017 | Fin des travaux : Février 2019

Collège "Edgar Quinet" à Saintes : 1 400 000 €

Construction de trois salles de sciences de 280 m² et restructuration de 920 m² au rez-de-chaussée du bâtiment externat.

Début des travaux : Septembre 2018 | Fin des travaux : Septembre 2019

Collège "L'ouche des Carmes" à Aulnay-de Saintonge : 1 300 000 €

Rénovation énergétique du collège - Construction d'une chaufferie au bois granulés - Modification des équipements de régulation - Remplacement de menuiseries - Mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur - Mise en œuvre d'une installation de ventilation.

Début des travaux : Février 2017 - Fin des travaux : septembre 2018

Collège "Jean Monnet" à Courçon : 7 300 000 €

Extension et restructuration du collège pour porter sa capacité d'accueil à 750 élèves.

Choix du Maître d'œuvre : fin 2018.

Collège "Fernand Garandeau" à La Tremblade : 1 250 000 €

Restructuration de la demi-pension.

Travaux démarrés Juin 2018. | Livraison : rentrée 2019.

Collège "Maurice Calmel" à Marans : 630 000 €

Construction d'un atelier d'Ouvrier de Maintenance et restructuration d'un atelier en salle polyvalente.

Appel d'offre en cours pour début des travaux prévu en janvier 2019.

Collège "Jules Ferry" à Gémozac : 300 000 €

Construction d'une salle d'Arts plastiques.

Dossier de consultation des entreprises en cours. Appel d'offre rentrée 2018 pour démarrage des travaux début 2019.

Collège "De la Tour" à Montguyon : 300 000 €

Construction d'un atelier d'Ouvrier de Maintenance et des locaux de la vie scolaire.

Appel d'offres relancé en septembre 2018 car 5 lots infructueux sur 10 lots au total.

Collège "Les Salières" à Saint-Martin-de-Ré : 1 050 000 €

■ Rénovation énergétique du collège : Construction d'une chaufferie au bois déchiqueté - Optimisation de la régulation - Isolation complémentaire de planchers haut et bas sur plusieurs bâtiments - Mise en œuvre de panneaux photovoltaïques.

Début des travaux prévus en Juillet 2018. Livraison prévue : Courant 2019.

■ Construction d'un internat de 50 lits.

Lancement de la maîtrise d'œuvre début 2019.

Collège "L'ouche des Carmes" à Aulnay-de Saintonge : 370 000 €

Restructuration des anciens locaux de l'internat en salles de classe & Construction d'un atelier.

Début des travaux prévu en Été 2019.

Collège "Marcel Pagnol" à Tonnay-Boutonne : 185 000 €

Construction d'un atelier d'Ouvrier de Maintenance.

Début des travaux prévu en Été 2019.

INVESTISSEMENT BÂTIMENTS ET COLLÈGES EN ÉQUIPEMENT PHOTOVOLTAÏQUE

- Installations d'équipements photovoltaïques.
- Installations de panneaux photovoltaïques par tiers investisseurs en appel à candidatures sans engagement de dépense du Département.

En 2018-2019

Installations de panneaux photovoltaïques aux collèges suivants : 615 000 €

- "Beauregard" à La Rochelle,
- "Édouard Grimaux" à Rochefort,
- "La Fayette" à Rochefort.

Environ 100 kilowatt crête (KWc) par collège (530 à 630 m² de panneaux par établissement).

Raccordement et mise en service :

- "La Fayette" à Rochefort : juin 2018,
- "Édouard Grimaux" à Rochefort et "Beauregard" à La Rochelle : juillet 2018

Installations de films photovoltaïques au Collège "Pierre Mendès France" à La Rochelle suite à l'appel à candidature par tiers investisseurs : 360 000 €
Investissement annoncé de la Société ENGIE.

En service depuis début 2018.

Installations de panneaux photovoltaïques programmées sur les extensions des Collèges "Les Vieilles Vignes" à Cozes et "Hélène de Fonsèque" à Surgères.

Mise en service courant 2019.

**Plusieurs opérations en cours de programmation
sur les années suivantes afin d'intégrer un maximum de collèges.**



LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Depuis 2013, suite au transfert de la responsabilité des infrastructures et de l'équipement informatique des collèges, le Département a accompagné de manière déterminée l'évolution des pratiques pédagogiques et des usages numériques des enseignants et des collégiens de la Charente-Maritime.



Une démarche d'équipement global et homogène a été mise en œuvre dans les 51 collèges

- 7 980 ordinateurs fixes et portables.
- 1 357 vidéoprojecteurs.
- 187 vidéoprojecteurs interactifs ou tableaux numériques interactifs.

Entre 2013 et 2018, le Département a accompagné le **déploiement par l'Etat de l'Espace Numérique de Travail (ENT) "I-Cart"** présent dans l'ensemble des collèges du Département aujourd'hui.

En 2017, tous les collèges qui n'en avaient pas acquis sur leurs fonds propres ont été **équipés d'une imprimante 3D** pour l'enseignement de la technologie et des arts plastiques.

Le Département répond aux appels à projets pour le numérique éducatif lancés par l'Etat.

Cette démarche a permis d'équiper progressivement tous les collèges en tablettes numériques et de préciser l'équipement cible par collège.

En 2018, les 45 collèges publics restant ont été équipés de 3 classes mobiles de 15 tablettes chacune, financées par l'Etat et le Département. Soit la mise à disposition de 135 valises de classes mobiles (15 tablettes), soit **2225 tablettes pour les élèves, et 1556 tablettes individuelles pour les enseignants.**

À la rentrée de septembre 2018, tous les collèges publics disposent au moins d'un équipement en tablettes numériques.

Amélioration constante des réseaux déployés dans les collèges

Le raccordement de tous les collèges au réseau de fibre optique en 2013 initié par le Département se poursuit par le **projet d'installation progressive de bornes WIFI dans les collèges.**

En 2017, le Département a répondu à l'appel à projet "Collèges numériques et ruralité" qui permet de bénéficier d'une participation financière de l'Etat pour l'installation de réseaux WIFI dans les collèges. 18 collèges ruraux sont concernés et seront équipés au cours des années scolaires 2017-2018 et 2018-2019. Montant total estimé : 882 632 € (avec une participation maximale de l'Etat de 416 745 €, plafonnée à 50% du coût de l'installation et à un montant de 25 000 € par collège).

Le but est de déployer le réseau WIFI dans tous les collèges d'ici 2020 afin de faciliter la portabilité des outils, la modularité des espaces et la fluidité des données mobiles pour répondre aux projets pédagogiques du collège et au développement du numérique.

Une réflexion sur le collège numérique de demain

En lien avec l'Etat, un nouveau collège expérimentateur a été identifié (Collège "Joliot-Curie" à Tonnav-Charente) pour expérimenter de nouveaux usages, de nouveaux matériels et de nouvelles pratiques avec plus de portabilité, de modularités d'espaces. L'aide de l'Etat sera de 50 % dans la limite de 20 000 €.

RESTAURATION SCOLAIRE / CIRCUITS COURTS

ACTIONS EN FAVEUR D'UNE RESTAURATION DURABLE



Le Département encourage les pratiques durables dans les services de restauration des collèges publics qui produisent **entre 170 et 830 repas par jour selon l'établissement** :

Aide à l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique locale dans les menus : 37 collèges participent actuellement à ce dispositif initié en 2009 pour un budget annuel de 40 000 €.

Approvisionnements de proximité

Le Département encourage des achats de proximité et le respect de la saisonnalité.

Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les services de restauration des collèges

Notre **programme " Mangeons Mieux – Gaspillons Moins "** est soutenu par l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets national "1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire".

Dix-huit collèges dont "Émile Zola" à Royan ont participé à ce programme qui s'est déroulé sur 18 mois jusqu'en juin 2018. Ils représentent 37,5 % des collèges publics pour une production d'environ 8 500 repas/jour.

Accompagnement des projets de traitement des bio-déchets en collaboration avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en charge de la collecte et du traitement des déchets : aménagement des laveries pour tri sélectif et compostage.

3 nouveaux collèges ont été équipés d'une table de tri ("*Jean-Monnet*" à Courçon, "*La Fayette*" à Rochefort et "*Marcel Pagnol*" à Tonnay-Boutonne.)

29 collèges sont actuellement équipés pour le tri des déchets issus de la restauration.

CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITÉ

Depuis 2016, le Département s'est engagé, dans une stratégie de développement des circuits courts : **"Plus de 17 dans nos assiettes"**.

Objectif ... Encourager et valoriser en Charente-Maritime des circuits producteurs-consommateurs basés sur la vente la plus directe possible (*moins d'intermédiaires et moins de distance d'approvisionnement*). Cette volonté de développer les circuits courts et de proximité répond tant à des enjeux économiques, sociétaux, de santé que d'environnement.



Ces actions sont déjà engagées dans la restauration collective des collèges du département. Une majorité d'entre eux favorisent l'introduction de produits locaux : 30 collèges bénéficient du dispositif "Bio Local", et autant ont la volonté d'augmenter la part de produits locaux dans leurs menus.

Pour accompagner les chefs et les gestionnaires des collèges dans le développement de l'approvisionnement local, **le Département met en place plusieurs dispositifs pour rechercher des produits locaux** en créant notamment une base de données "fournisseurs" en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime.

Des actions de sensibilisation "circuits courts et alimentation" à destination des collégiens sont en projet.

COLLÈGES PRIVÉS – ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

INTERVENTION EN FAVEUR DES 10 COLLÈGES PRIVÉS SOUS CONTRAT

Effectifs 2017-2018 : 3 360 élèves

Dépenses obligatoires destinées au fonctionnement

■ Forfaits d'externat

- Part "matériel" 1 039 248 €.
- Part "personnel" : 1 179 804 €.

■ Participation au fonctionnement des gymnases pour la pratique de l'Éducation et Sportive : 61 610 €.

Dépenses non obligatoires :

■ Aide à l'investissement

Participation départementale au titre de l'aide à la construction, aux grosses réparations et à l'équipement (hors ordinateurs).

Participation encadrée par la loi Falloux qui fixe la contribution à 10 % maximum des charges non subventionnées par des fonds publics ou dans la limite de 85 % du coût TTC des travaux.

Montant de l'Autorisation de Programme 2018 : 518 149 € (2017 : 501 871 €).

■ Aide à l'équipement en micro-ordinateurs

Renouvellement du parc informatique identique à celui des collèges publics, 89 308 € pour 166 ordinateurs (base unitaire : 80 % de 538 € par ordinateur).

■ Numérique éducatif

5 des 10 collèges ayant déposé un projet au titre des "Collèges Numériques et Innovations Pédagogiques" feront l'objet d'un équipement numérique tel que défini par l'Etat.

En novembre 2018 : 198 tablettes numériques seront livrées pour un montant total de 75 918 € avec une contribution de l'Etat à hauteur de 50%.

Collèges bénéficiaires

"Saint-Sacrement" à Aigrefeuille, "Notre Dame de Nazareth" à Cozes, "Marie Eustelle" à Marans, "Sainte-Marie de la Providence" à Rochefort et "Sainte-Marie Saint Jean-Baptiste" à Royan.

ACTIONS COMPLÉMENTAIRES EN FAVEUR DES COLLÉGIENS DU PUBLIC ET DU PRIVÉ

Séjours linguistiques

Forfait de 1 000 € par année scolaire versé aux collèges organisant des séjours dans un pays de l'Union Européenne dans le cadre de l'apprentissage d'une langue vivante. Chaque année, le Département réserve un crédit permettant à 31 collèges environ de bénéficier de cette aide destinée à diminuer la part demandée aux familles.

Bravo les Artisans!

Découverte des métiers

Participation de 10 000 € pour l'opération "Bravo les artisans" organisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat destinée à faciliter l'orientation professionnelle des jeunes en leur faisant découvrir les métiers de l'artisanat.

L'INNOVATION AU QUOTIDIEN

■ POUR LA RÉUSSITE ET LE BIEN ÊTRE DE NOS COLLÈGIENS ■

Un mobilier basé sur la notion de classe flexible est mis à la disposition des élèves offrant la possibilité de travailler en îlots ou individuellement, de se positionner debout ou assis. Les tables sont mobiles et peuvent ainsi s'intégrer dans différentes zones de la classe suivant la nature des activités proposées par l'enseignant.

CONSTATS

De manière générale :

- Difficulté de l'élève en posture statique toute une journée
- Difficulté de concentration, de mémorisation, de motivation
- Des classes hétérogènes

OBJECTIF ET EFFETS ATTENDUS

Repenser les pratiques pédagogiques en repositionnant l'élève à la croisée de des zones :

- Espace de travail.
- Outil numérique.
- Évaluation.

La réussite de l'élève

- Accompagnement dans sa construction et son appropriation du savoir.
- Optimisation de son écoute de soi et de son autonomie.
- Motivation et mise au travail enthousiaste et active.
- Développement des moyens de concentration, de mémorisation et d'apprentissage.
- Stimulation de l'apprentissage par un espace de travail diversifié.
- Encourager les travaux en groupe.

Son bien être

- Confort physique dans sa posture de travail.
- Bien être personnel et implication autonome.
- Mise en confiance de l'élève et sa famille.

DE NOUVELLES PRATIQUES

- Diminuer le temps sacralisé de l'évaluation et insister sur l'évaluation formative.
- Établir un "contrat de confiance et favoriser l'autonomie.
- Positionner l'enseignant au cœur de sa classe, en interaction avec ses élèves.
- Une utilisation plus importante des outils numériques et l'abandon progressif des postes fixes au profit des équipements nomades.

UN ESPACE DE TRAVAIL REPENSÉ



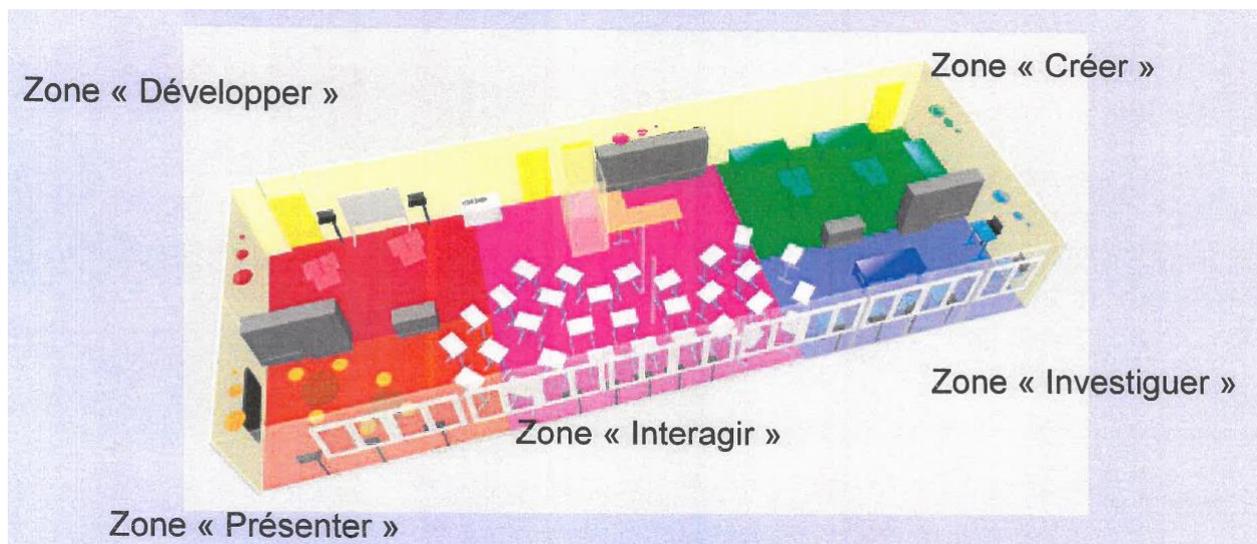
- Un mobilier varié pour répondre au besoin des élèves.
- Un aménagement flexible ... Le mobilier de la classe est déplacé selon les besoins des élèves et les activités.
- Une disposition simple pour répondre rapidement à différentes démarches pédagogiques.
- Des chaises, des tables proposant plusieurs hauteurs, plusieurs dispositions ...
- Créer des "Micro-zones" qui offrent à la fois l'ambiance et les équipements adaptés aux activités d'apprentissage de chaque niveau.

Intensité de l'attention et posture physique sont liées, elles varient durant le temps de la classe. Il est donc intéressant d'aménager plusieurs espaces distincts dans la même salle :

- Pour regarder une projection assis.
- Pour travailler en groupe debout avec des tableaux mobiles.
- Pour se regrouper pour un temps d'observation.

EXEMPLE D'UNE CLASSE ORGANISÉE EN 5 MICRO-ZONES

Dans la configuration ci-dessous, 5 espaces sont aménagés et une pédagogie inversée est étendue à l'élève pour le rendre plus actif et "maître" de sa formation.



■ LES COLLÉGIENS ONT TOUTE NOTRE ATTENTION ■

AIDE À LA SCOLARITÉ

Par la délibération du 16 décembre 2016, le Département a fait le choix de recentrer ses interventions auprès de son public prioritaire à savoir les collégiens et a élargi son champ d'intervention pour :

- Les frais d'internat des collèges.
- Les frais d'internat des jeunes en classe de 4^{ème} et 3^{ème} en Maison Familiale Rurale.
- Les frais d'internat ou de transport des collégiens scolarisés hors du département.
- La participation au voyage de classe.
- La participation dans le cadre d'échange scolaire.

Le dispositif s'adresse aux familles charentaises-maritimes qui ne peuvent assumer les frais visés ci-dessus du fait d'une situation économique fragile.

Le montant de la bourse peut varier de 50€ à 400€ en fonction du montant de la dette présentée par la famille.

PRÉVENTION

Dans le cadre des missions de prévention du Département, les éducateurs de prévention des Délégations territoriales interviennent au sein des collèges du Département dans le cadre d'actions collectives menées avec les conseillers d'éducation, les assistantes sociales scolaires ou les infirmières. Concernant les collèges de Royan et de La Tremblade, l'éducatrice de prévention participe notamment à la présentation de l'exposition "9-13 ans, questions de justice" ainsi qu'à des actions du comité d'éducation à la santé et la citoyenneté des 2 collèges (*intégration des 6^{ème}, santé et sécurité, etc...*).

CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE (CPEF)



Dans le cadre de ses missions, le Département gère 6 centres de Planification et d'Éducation Familiale à La Rochelle, Rochefort, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Jonzac et Royan.

Ouverts à tous, et notamment aux jeunes, les CPEF accueillent le public avec ou sans rendez-vous, gratuitement, et en toute confidentialité sur des questions liées à la sexualité, la vie affective et la contraception :

"J'ai besoin d'une contraception mais je ne veux pas que mes parents le sachent", "J'ai oublié ma pilule, suis-je enceinte ?", "Le préservatif a craqué, que devons-nous faire ?" ...

En 2017, 332 jeunes de moins de 16 ans ont eu un entretien ou une consultation dans un CPEF.

Pour compléter son dispositif de sensibilisation, les professionnelles des CPEF se déplacent notamment dans les collèges, à la demande du service de santé scolaire. Lors du 1er semestre 2018, 231 interventions collectives sur la vie sexuelle et affective ont été effectuées auprès de collégiens en classe de 4^{ème} et de 3^{ème}.

TRANSPORT DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP



Au titre de sa compétence "transports des enfants en situation de handicap", le Département organise la rentrée scolaire 2018-2019 au bénéfice de 650 élèves environ, répartis sur l'ensemble du département.

À ce jour, 550 dossiers traités ont reçu un avis favorable :

- 86 % des enfants seront transportés par des artisans taxis
- 1 % par la famille avec remboursement d'indemnités kilométriques
- 13 % par les lignes de transports scolaires régionales.

Pour les enfants transportés par les transports régionaux, le Département remboursera à la Région l'abonnement de transport par car qui est de 42 € pour les élèves de maternelle et des classes élémentaires et 75 € pour les collégiens et lycéens demi-pensionnaires.

Chiffre clé

Budget annuelle : 3,5 M€.

■ LES COLLÉGIENS ONT TOUTE NOTRE ATTENTION ■

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES



À l'image du Conseil départemental des adultes, le Conseil départemental des Jeunes est une Assemblée Départementale. Il regroupe des représentants élus pour 2 ans parmi les élèves de classes de 5^{ème} des collèges publics et privés du département.

Le Conseil départemental de la Charente-Maritime est à l'initiative de ce dispositif. L'opération est menée en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Charente-Maritime et la Direction Diocésaine de l'enseignement catholique, avec l'appui de l'Atelier Canopé de la Charente-Maritime.

Budget dédié au dispositif pour la mise en œuvre des projets => 35 000€

Les Conseillers Jeunes sont sensibilisés de façon concrète et active à la démocratie et à la citoyenneté dans leur cadre de vie. Ils acquièrent des compétences et des connaissances inscrites dans les programmes des collèges. Tout au long des deux années de la mandature, les jeunes conseillers approchent de manière concrète le fonctionnement du Département et apprennent à argumenter, débattre, monter et suivre un projet jusqu'à sa réalisation.

L'Assemblée Départementale étudie et réalise des projets proposés par les Conseillers Jeunes.

ACTIONS DE SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT



Le Conseil départemental de la Charente-Maritime mène depuis plusieurs années des actions de sensibilisation à l'environnement à destination des collégiens en lien avec les Espaces Naturels Sensibles et le réseau des 14 Pôles-nature. Tout au long de l'année scolaire, des animations sont proposées par les animateurs professionnels du réseau des Pôles-Nature. En 2017, 3 358 collégiens provenant de 51 collèges de Charente-Maritime et d'autres départements ont pu bénéficier de sorties scolaires diversifiées sur les Pôles-Nature.

Le Département propose également, en lien avec ses partenaires, de développer l'éducation à l'environnement dans les collèges :

- En 2018, 5 collèges ont été labellisés "Refuge LPO"
- En partenariat avec l'association OBIOS (Objectifs Biodiversités), le Département propose depuis 2017 des animations pédagogiques aux collégiens de 6 classes de 6^{ème} du Collège Henri-Dunant de Royan afin de découvrir et d'être ambassadeurs du Marais de Pontailiac, Espace Naturels Sensible.

NOUVEAUTÉ 2018

AIDE AUX PROJETS CULTURELS DANS LES COLLÈGES

Le Département aide la mise en place de projets culturels (spectacle vivant, art plastique, lecture, écriture, exposition...) à vocation éducative, associant des professionnels extérieurs au collège ... Les conditions à remplir :

- Le projet doit concerner plusieurs classes d'un même établissement.
- Un projet par collège tous les trois ans.
- Le taux d'intervention du Département est de 25% du coût total du projet dans la limite d'une dépense subventionnable de 4 000 €.

Chiffres clés

⇒ Budget annuel 2017-2018 : 6 000 €

COLLÈGE AU CINÉMA



Objectif de l'action

"Collège au cinéma", un dispositif national, est issu d'un partenariat entre le Ministère de la Culture et de la Communication (CNC, DRAC), le Ministère de l'Éducation Nationale, les Conseils départementaux et les professionnels du cinéma, exploitants et distributeurs. L'approfondissement des thématiques présentées dans les films se fait avec les professeurs, en aval et en amont des séances de projection.

Chiffres clés

Le Département prend en charge 60% du prix des places et finance l'intégralité des frais de transport des collégiens jusqu'aux 19 salles de cinéma partenaires.

⇒ Moyens mis en place pour l'année scolaire 2017-2018 : 52 250 €

Durant l'année scolaire 2017-2018 ce sont 7664 collégiens issus de 45 établissements qui en ont bénéficié.

THÉÂTRE AU COLLÈGE



Objectif de l'action

Opération en partenariat avec les services départementaux de l'Éducation Nationale qui permet aux collégiens de découvrir des œuvres théâtrales en lien avec le programme scolaire ou/et le projet d'établissement.

Les compagnies, sont essentiellement basées dans le département, elles présentent leur spectacle dans les collèges suivi d'un temps d'échange.

Chiffres clés

Le Département prend en charge 50% du coût total des représentations.

⇒ Moyens mis en place pour l'année scolaire 2017-2018 : 20 900 €

Durant l'année scolaire 2017-2018 ce sont 4 171 collégiens issus de 24 collèges qui en ont bénéficié.

PRIX LITTÉRAIRE DES COLLÉGIENS



En 2017, la Médiathèque départementale a lancé un prix littéraire des collégiens afin de sensibiliser les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} à la littérature jeunesse contemporaine et leur permettre de développer le plaisir de la lecture. Les participants ont à lire 3 ouvrages afin de débattre, tout au long de l'année, pour ensuite désigner de façon argumentée, un lauréat. La remise des prix donne lieu, en fin d'année scolaire, à un temps de rencontre avec le lauréat et les collégiens participants.

OPÉRATION "L'ENVERS DU DÉCOR"



Partenaire historique du Festival de la Fiction TV de La Rochelle, le Département y associe chaque année les collégiens en constituant un jury pour décerner le "Prix des Collégiens". Pour l'édition 2018, le Département a étoffé son action autour de ce jury en organisant l'opération "l'envers du décor". Cette opération consiste, tout au long de l'année, à programmer des rencontres, des visites de coulisses de tournages et d'échanges avec des professionnels de la filière audiovisuelle afin de les préparer à devenir des jurés plus aguerris. Cette année ce sont des collégiens de Tonnay-Boutonne qui ont vécu cette belle aventure !

CHÈQUES-SPORT

Le Département aide depuis la rentrée scolaire 2013-2014 tous les collégiens inscrits dans un collège public ou privé de la Charente-Maritime à pratiquer l'activité sportive de leur choix.

Les quelque 29 000 collégiens de la Charente-Maritime bénéficient de réductions sur leurs adhésions sportives en club ou au collège et peuvent ainsi pratiquer le sport de leur choix.

Réductions pour les élèves

- 5 € pour une inscription dans l'association sportive scolaire de son collège (UNSS)
- 15 € pour un collégien non boursier et 20€ pour un collégien boursier pour une inscription annuelle dans un club sportif fédéral.
- 25 € pour une inscription "Sport partagé" dans l'association sportive scolaire de son collège (UNSS).



CHÈQUES-SPORT (suite)

À PROPOS DU CHÈQUE SPORT PARTAGÉ



Il permet aux élèves en situation de handicap, accompagnés d'un élève valide, de pratiquer en binôme une activité sportive au sein de l'association sportive du collège et de bénéficier d'un équipement spécifique. Chaque élève du binôme donnera son Chèque Sport partagé d'une valeur de 25 euros à son collège qui investira cet argent dans du matériel de sport.

Chiffres clés dispositif "Chèques sport"

⇒ Budget annuel 2017-2018 : 157 000 €

15 500 chèques sport utilisés en 2017-2018

Nombre de clubs partenaires du dispositif : 712 clubs et 62 associations sportives des collèges.

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS

Afin d'aider les associations sportives des collèges dont une équipe s'est qualifiée pour un championnat de France dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire, une aide départementale est attribuée aux associations sportives pour leurs frais de déplacement: 50% du montant des frais de déplacement plafonné à 300 € par équipe.

Chiffres clés

⇒ Budget annuel 2017-2018 : 8 000 €

37 équipes qualifiées, 14 associations sportives de collège concernées : Tennis, Run and Bike, Gym, Course d'orientation, Voile, Raid, Badminton, Equitation...

TRANSPORT PARASCOLAIRE

Depuis 1995, le Département contribue à l'organisation et au financement des frais de transport des élèves des écoles maternelles, élémentaires, des collèges d'un lycée et de trois Maisons Familiales Rurales de Charente-Maritime à destination des "Pôles Nature" et des sites associés aux politiques départementales prioritaires.

Ainsi, une vingtaine de lieux est proposé chaque année aux établissements scolaires, et le Département aide financièrement les collèges en proposant la gratuité de 3 cars pour une année et par établissement.

Chiffres clés

⇒ Pour l'année 2017-2018, 3 200 élèves ont été transportés grâce à ce dispositif, représentant 67 sorties et 35 collèges du Département pour un coût de 23 000 €.

Le site le plus visité est le site gallo-romain du Fâ à Barzan.

Pour info, sur cette même année le coût des transports en faveur du Conseil Départemental des Jeunes s'est élevé à 17 140 €.